

Compte de prévoyance 3a «Zurich»

Avec le compte de prévoyance 3a «Zurich» de la Fondation Bancaire Zurich Invest, vous investissez dans votre prévoyance vieillesse et réalisez par la même occasion des économies d'impôt année après année. Et ce n'est pas tout, vous déterminez vous-même la façon dont vous souhaitez placer vos avoirs de prévoyance. Ainsi, vous vous assurez un avenir radieux, libre de tout souci financier.

À qui est destiné le compte de prévoyance 3a «Zurich»?

Aux personnes désireuses de s'assurer elles et leur famille au-delà de la prévoyance obligatoire et de profiter d'avantages fiscaux.

Informations détaillées

Le placement de capitaux relève d'un savoir-faire confirmé par la pratique et par les résultats qui en sont la preuve tangible. Vos apports sont investis dans des obligations et des actions triées sur le volet.

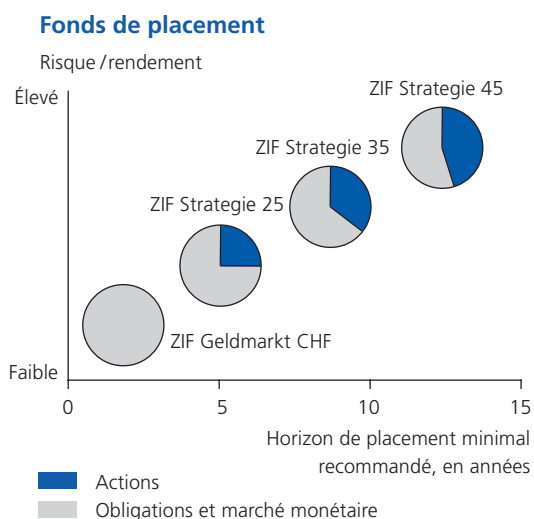
Stratégie de placement

Vous déterminez vous-même votre stratégie de placement. Vous définissez le montant que vous souhaitez verser sur le compte de prévoyance 3a en fonction de vos objectifs personnels et de votre propension au risque. L'argent est placé dans l'un des quatre fonds de placement ZIF Strategie 25, 35, 45 ou ZIF Geldmarkt CHF.

Fonds de placement

Les fonds se distinguent principalement par leur quote-part d'actions et sont soumis aux sévères prescriptions légales en matière de placement (OPP 2). Veuillez noter que les rendements de placements subissent des fluctuations de valeur. Il convient donc de prendre en compte les éventuelles évolutions négatives de cours.

Le graphique «Fonds de placement» illustre clairement les différences entre ces fonds: si la quote-part d'actions est élevée, les perspectives de rendement sont élevées aussi, mais le risque de fluctuations de valeurs ou même de pertes est alors plus important et il convient d'envisager un horizon de placement de plus longue durée.



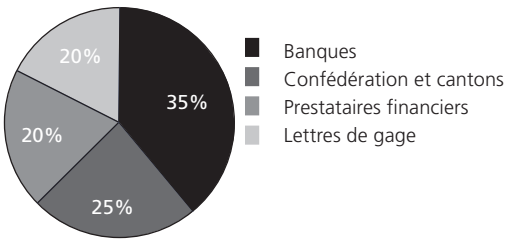
■ ZIF Geldmarkt CHF

Le fonds est investi de préférence dans des placements à revenu fixe assortis d'une durée résiduelle courte. L'objectif de placement est d'optimiser les revenus provenant des intérêts, tout en évitant au maximum les variations de cours. Ce fonds ne comprend pas d'actions (voir graphique au verso).

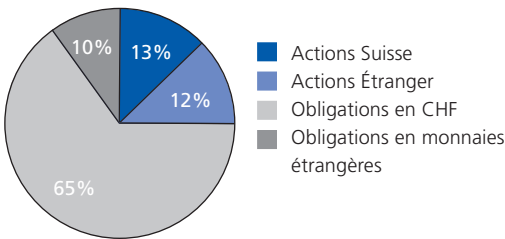
■ ZIF Strategie 25

Le fonds est principalement investi dans des placements à revenu fixe et dans une mesure limitée dans des actions. L'objectif de placement est d'optimiser les revenus provenant des intérêts et des gains de cours, tout en évitant les importantes variations de cours. La quote-part stratégique en actions se situe à 25% (voir graphique au verso).

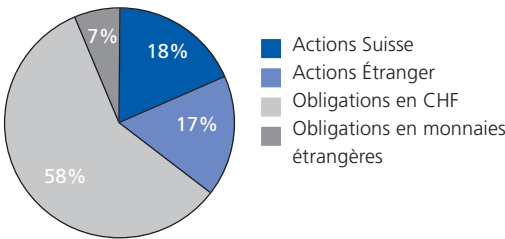
ZIF Geldmarkt CHF



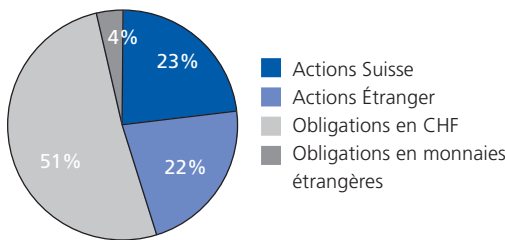
ZIF Strategie 25



ZIF Strategie 35



ZIF Strategie 45



Cela vous intéresse? Nos conseillers à la clientèle se tiennent à votre disposition pour vous renseigner et vous aider. Appelez-nous au 0800 80 80 80 ou passez dans l'une de nos agences. Vous pouvez également consulter notre site www.zurich.ch.

ZIF Strategie 35

Le fonds est investi dans un mélange équilibré d'actions et de placements à revenu fixe. L'objectif de placement est de réaliser un meilleur rendement en exploitant les gains de cours, étant toutefois précisé que des variations de cours doivent être prises en compte. La quote-part stratégique en actions se situe à 35%.

ZIF Strategie 45

Le fonds est investi dans des placements à revenu fixe et dans une large mesure dans des actions. L'objectif de placement est de réaliser un meilleur rendement en exploitant les gains de cours, étant toutefois précisé que d'importantes variations de cours doivent être prises en compte. La quote-part stratégique en actions se situe à 45%.

Privilège fiscal

Tirez avantage des possibilités offertes et économisez des impôts d'entrée de jeu. Avec la prévoyance 3a, vous réalisez des économies au niveau des impôts sur le revenu et sur la fortune: les employés soumis à la LPP peuvent déduire chaque année au maximum CHF 6192 de leur revenu et les indépendants ou les employés non soumis à la LPP peuvent déduire 20% du revenu de leur activité lucrative, au maximum CHF 30 960 par année (état 2005). En outre, vous ne payez pas d'impôt sur la fortune pendant la durée de validité et profitez d'un taux d'imposition réduit lorsque vous percevez votre capital.

Conditions	
Financement	■ Pas d'obligation de versement
Versement minimum	■ CHF 50
Versement maximum / an	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes exerçant une activité lucrative soumises à la LPP: CHF 6192 (état 2005) ■ Personnes exerçant une activité lucrative non soumises à la LPP: jusqu'à 20% du revenu de l'activité lucrative, au maximum CHF 30 960 (état 2005)
Âge d'entrée min./max.	■ Minimum 17 ans – maximum âge AVS moins 5 ans
Durée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de durée fixe (durées recommandées indépendamment de la stratégie de placement choisie) ■ Retraits possibles dans le cadre des dispositions légales
Prêt sur police	■ Pas possible
Mise en gage	■ Possible dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement
Frais (variables)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais de gestion ■ Frais de conclusion

Vos avantages en un coup d'œil

- Vous investissez dans votre prévoyance vieillesse.
- Vous déterminez vous-même votre stratégie de placement.
- Vous décidez du montant de vos versements sans engagement de votre part.
- Vous pouvez participer à partir de 50 francs déjà.
- Vous réalisez chaque année des économies d'impôts.